

# **\_Comment financer vos formations**

---

**\_Le Guide pour la France**

**\_Édition 2020**

**\_par Bruno de Chénerilles**

**AUDIO**  
Formations



Comment financer vos formations  
Le Guide 2020 pour la France

par Bruno de Chénerilles

© 2020 - Bruno de Chénerilles

Audio Formations 2 rue du Rhin Napoléon 67000 Strasbourg  
[formation@audiorama.org](mailto:formation@audiorama.org)

Infos, conseils, formations gratuites sur Le blog Plan Sonore - <https://plansonore.fr>  
[bruno@plansonore.fr](mailto:bruno@plansonore.fr)

Audio Formations est un organisme de formation professionnelle continue spécialisé dans les nouvelles technologies du son et de la musique déclaré sous le No 42670378067 et référencé au Datadock de la formation professionnelle continue



**La joie d'apprendre est  
autant indispensable à  
l'intelligence que la  
respiration au coureur.**

**\_ MARIA MONTESSORI**

## **\_ SOMMAIRE**

---

### **Introduction**

1. Pourquoi faut-il se former en permanence ?
2. La formation coûte cher : vrai ou faux ?
3. Quel est votre statut professionnel ?
4. La liste des opcas
5. Comment décrocher les financements ?
6. Pour quelles formations ?
7. Etudes de cas

### **Conclusion**

**Annexe : sources et liens**

# INTRODUCTION

**Vous le savez très bien** : vous former en **permanence** quelque soit votre métier, votre activité est devenu aujourd'hui une **nécessité** pour rester au top ou pour avoir des chances d'y arriver.

Tous ceux qui réussissent ont **investi** beaucoup de leur temps et très souvent beaucoup d'argent dans des **formations professionnelles**.

En revanche, ce dont on parle moins et qui semble être méconnu de beaucoup de postulants au succès : il est presque toujours possible de trouver en **France** des **financements** pour se former.

## Suivez le guide gratuit pour la France

Ce **guide gratuit** a été conçu pour la situation en **France** qui vous le savez sans doute a une législation particulière et favorable, contrairement à la plupart des pays.

Je vous y propose une **synthèse** de toutes les infos que vous pourriez trouver en **perdant** plusieurs journées sur internet pour faire le tour de la question, ainsi que les **modes d'emploi** pour tous les **statuts professionnels**, donc forcément le vôtre, celui que vous devriez déduire de vos recherches parfois assez **complexes**.

Un grand nombre de rouages à découvrir, des démarches et des conditions d'éligibilité à décrypter, du **temps à perdre**... Comme d'habitude en **France**, il n'en faut pas plus pour **décourager** et faire **reculer** tous ceux qui n'ont pas la fibre administrative, tous ceux qui n'ont pas la patience, tous ceux qui n'y croient pas...

## Gagnez du temps et de l'argent

Au vu de ma longue expérience de formateur, mais aussi d'apprenant, je comprends très bien ces appréhensions, elles sont tout à fait justifiées. Voilà pourquoi j'ai décidé de vous **faciliter** la tâche, de vous **baliser** le chemin : j'ai fait le tri, éliminé tout ce qui est périmé, puis structuré tout çà pour vous faire **gagner beaucoup de temps** et donc aussi vous faire **économiser beaucoup d'argent**.

Notre organisme de formation professionnelle continue **Audio Formations** et moi-même, en tant que formateur, nous estimons devoir vous apporter ces informations-clé afin que vous puissiez facilement accéder à la formation professionnelle continue en **France** et dans les meilleures conditions.

La crise sanitaire du **COVID-19** a déclenché un ensemble de décisions du gouvernement français. Cet ensemble de mesures impacte très positivement l'avenir de la formation professionnelle continue en réaffirmant par des mesures concrètes son importance vitale dans la mutation nécessaire et urgente de la société française.

Ces mesures concrètes facilitent les prises en charge à 100% des formations pour quasiment tous les profils professionnels.

**Bruno de Chénerilles**  
**formateur-expert en nouvelles technologies audio et multimédia**  
**Audio Formations - organisme de formation professionnelle continue**

# \_POURQUOI FAUT-IL SE FORMER EN PERMANENCE ?

## \_Pour se mettre à jour

Dans tous les métiers, dans toutes les activités, l'évolution des techniques, des méthodes et des stratégies est devenue **extrêmement rapide** dans notre monde numérique. Et cette accélération augmente d'année en année, de mois en mois, de jour en jour.

Voilà pourquoi, il est capital pour votre **survie** professionnelle, mais aussi existentielle de ne pas vous laisser distancer en vous mettant à jour en **permanence** : maîtrise des nouveaux outils, des nouvelles méthodes de travail, des nouvelles stratégies...

## \_Pour acquérir de nouvelles compétences

Alors, non seulement une mise à jour permanente, mais encore plus : vous avez intérêt, comme tout un chacun, à **élargir** le **potentiel** de vos **compétences**. Pourquoi ?

Nous avons définitivement quitté l'époque où un **diplôme** acquis dans sa jeunesse suffisait à assurer du travail toute la vie. Un grand nombre de métiers n'existent déjà plus, des nouveaux naissent constamment.

On estime que dors et déjà tout un chacun est susceptible de devoir changer au moins **3 ou 4 fois** d'activité dans sa vie. Notez bien : on ne parle déjà presque plus de **métier**, mais plutôt **d'activité**...

Dans ce contexte tous ceux qui élargissent en permanence et avec agilité leurs compétences ont beaucoup plus de chances de s'en sortir.

## \_Pour rester dans la course

La course est redoutable et laisse déjà sur le bord de la route un grand nombre de personnes. En conséquence, tous les analystes prévoient une augmentation considérable du nombre de **laissés pour compte**, d'**inadaptés** dans notre civilisation numérique. Et même une accélération de cette augmentation.



**C'est sans doute  
l'aventure la plus  
passionnante qui vous  
est offerte, là à  
portée de votre main.  
Saisissez là !**

### **\_Pour vous faire plaisir**

Ne vous souvenez-vous pas de votre petite enfance comme d'une période de **bonheur, d'insouciance** ? Fort heureusement, c'est le cas pour la grande majorité d'entre nous. Vous vous êtes sans doute déjà posé la question : **Pourquoi** ? A quoi tient ce sentiment ?

Laissons de côté les réponses immédiates : l'amour de vos parents, une période bénie où vous n'étiez pas **obligé·e** de travailler ...

Tiens ... C'est intéressant ça : vous n'étiez pas obligé·e de travailler. Mais oui, absolument !

Pourtant tous les scientifiques nous informent que dès la naissance, nous avons tous travaillé comme des fous, 24/24, pour comprendre notre entourage, apprendre à marcher, à parler...

Quelle aventure, quel **plaisir** ! Puis ça s'est gâté dès l'école, car on nous encadrait, on nous contraignait de plus en plus ... Le plaisir initial **d'apprendre**, c'est une **liberté** qu'il vous faut reconquérir, vous, nous, chacun d'entre nous, tout au long de notre vie. Et c'est sans doute **l'aventure** la plus passionnante qui vous est offerte, là à portée de votre main. Saisissez là !

### **\_Pour gagner du temps**

Bien sûr, il ne faut pas perdre de temps, il faut avancer rapidement. Pour cela, rien ne vaut l'aide d'un formateur **professionnel**, un coach **expérimenté** qui a construit un parcours de formation cohérent, qui vous montre le chemin. Il vous permet de vous poser les bonnes questions, de trouver les bonnes réponses, d'être opérationnel plus **rapidement**. De gagner beaucoup, beaucoup de **temps** et ainsi d'évoluer plus vite dans votre activité. Vous le savez bien : **le temps c'est de l'argent**.

# \_LA FORMATION COÛTE CHER : VRAI OU FAUX ?

## \_Oui : la véritable formation professionnelle coûte cher

Un stage collectif de formation professionnelle continue d'une durée de **30 h** coûte en général entre **800 et 3 000 €** par participant, selon le secteur d'activité et le nombre de participants. La formation One to One est encore plus chère, évidemment.

Ces coûts sont justifiés par le fait que la qualité de la formation est garantie, tout se passe dans les **normes**, les charges sociales des formateurs et des accompagnants sont payées, tous les coûts y compris de conception et d'accompagnement sont pris en compte avec une marge pour l'entreprise de formation.

En France, cette garantie réglementaire permet en retour des **prises en charge** partielles voire totales par des fonds de formation dans chaque secteur d'activité.

## \_Non : il existe aussi un grand nombre de formations bon marché

Dans tous les domaines, des formations sont proposées sur internet, la plupart du temps à distance et les tarifs peuvent être **bien inférieurs** à ceux pratiqués par les organismes de formation. Aucune réglementation, tout le monde peut s'improviser **formateur, coach** ou mettre en ligne des tutoriels **gratuits** plus ou moins bien ficelés.

La seule règle qui vous garantit un minimum de qualité, c'est la règle intangible en France du **remboursement sous 14 jours** en cas de non-satisfaction. Mais c'est tout ! Il est souvent bien difficile dans ces conditions de savoir comment faire confiance à un formateur amateur.

La philosophie du **Do It Yourself (DIY)** qui est omniprésente sur le net, même si elle part d'un bon sentiment : celui de trouver gratuitement tous les contenus du monde, n'arrange pas forcément les choses dans ce domaine de la formation professionnelle. En effet, tout le travail d'un bon formateur est de savoir **trier** les données, **mettre en forme** les contenus et créer à partir de là un parcours avec une **dynamique de formation** efficace. Les formateurs professionnels ont été eux même formé : c'est un métier ! Mais il n'en reste pas moins vrai que vous pouvez trouver sur le web de très bonnes formations, qui rivalisent parfois avec les formations officielles et pour un coût plus abordable.

Si nous reprenons notre exemple d'une formation de **30h** : vous pourrez sans doute en acheter à partir de **200 €** environ.

## **\_Les tendances actuelles (2019)**

Bien qu'il soit assez difficile de prédire une évolution certaine dans le domaine de la formation, on peut constater déjà que la **formation à distance (e-learning)** à base de vidéos de cours est en train de se généraliser petit à petit.

Pourquoi ? Outre le fait qu'elle peut être consommée en **mobilité (smartphones, tablettes, mobile learning)** ou au domicile, avec des horaires à la carte, elle a tendance à réduire les coûts. Ces économies sont bien sûr plus importantes lorsque ces formations sont consommées en **masse**.

Pour tous les organismes de formation, l'espoir de **l'e-learning** est d'accroître le nombre de formations vendues. En effet les formations peuvent être disponibles sur une plateforme pour un nombre **quasi illimité** de participants alors que dans une salle de formation en présentiel, les effectifs sont contraints.

La **qualité** et la **rapidité** des formations augmentent également en général dans la formation à distance. Les outils pédagogiques sont plus performants et le temps est utilisé de manière plus rationnelle qu'en présentiel.

En conséquence, on observe actuellement et en général une **baisse des tarifs** de formation.

Il est probable aussi que le niveau de **qualité pédagogique** va augmenter progressivement, notamment sur internet où le secteur est fortement concurrentiel. Quels vont être les effets de la nouvelle **Loi Macron** qui devrait entrer en vigueur en **2020** ? Personne ne peut les prédire réellement avant que la loi et ses nouveaux dispositifs n'entrent en vigueur.

Sachez que fin 2017, moins de la moitié des organismes de formation en France ont validé leur activité au regard des exigences de qualité de la précédente **loi de 2015** et sont référencés dans le catalogue officiel du **Datadock**. Soit **30 000 sur 75 000** organismes de formation.

**À noter** : notre organisme de formation **Audio Formations**, spécialisé dans les Technologies du son et de la musique, a obtenu sa certification au **Datadock** en juin 2017.





**New  
Skills  
Training**

# \_QUEL EST VOTRE STATUT PROFESSIONNEL ?

Actuellement en France, toutes les secteurs d'activité bénéficient d'un fonds de formation géré par une **OPCA ((Organisme paritaire collecteur agréé).**

L'OPCA collecte les cotisations formation des employés et des employeurs, prélevées sur tous les salaires dans les entreprises et celles des indépendants prélevées sur leur chiffre d'affaire.

Puis elle répartit ces fonds en soutenant les actions de formation professionnelle continue dans son secteur. Ce sont les entreprises ou les salariés qui peuvent ainsi demander un financement pour leurs formations.

- \_Salarié
- \_Indépendant
- \_Auto-entrepreneur

**Quel que soit votre statut, vous pouvez demander à l'OPCA de votre secteur une prise en charge de vos formations au cas par cas, soit par l'intermédiaire de votre entreprise ou directement en votre nom.**

## **\_Demandeur d'emploi :**

Bien qu'il soit évident et admis officiellement par tous les gouvernements français successifs que les chômeurs devraient être les **premiers destinataires** de la formation professionnelle, c'est en réalité le statut pour lequel il est le plus **compliqué** d'obtenir des prises en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Tous ceux qui sont passés par Pôle Emploi peuvent en témoigner. Et en tant qu'organisme de formation, nous avons observé sur le terrain au fil de ces 10 dernières années une **restriction continue** de ces aides à la formation, contrairement aux déclarations officielles de l'Etat (Ministère du Travail, Pôle Emploi) et des collectivités locales.

**Important : Voir la mise à jour 2020 à la fin du document**

# \_LA LISTE DES OPCAS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Depuis 2015 il n'y a plus que 20 OPCA en France dont voici la liste. Vous pouvez aussi rechercher votre OPCA à partir de votre Convention Collective. Cliquez sur les noms des OPCA pour aller directement sur leur site web.

## \_Auto-entrepreneurs :

AGEFICE (commerce)

FIFPL (prestations de services, professions libérales)

FAFCEA (artisanat)

## \_OPCA inter branches et interprofessionnels :

AGEFOS-PME

OPCALIA

## \_OPCA de branche :

ACTALIANS (anciennement OPCA PL) (professions libérales)

AFDAS (culture, communication, médias, loisirs)

ANFA (services automobiles)

CONSTRUCTYS (BTP)

FAFIEC (sociétés d'ingénierie, études et conseil)

FAFIH (hôtellerie et restauration)

FAF.TT (travail temporaire)

FAFSEA (entreprises agricoles)

FORCO (commerce de détail et distribution)

INTERGROS (commerce de gros et du commerce international)

OPCA 3+ (industries de l'ameublement, du bois, des matériaux pour la construction et l'industrie et de l'intersecteur des papiers cartons)

OPCABAIA (banques, sociétés d'assurances, mutuelles d'assurances, agences générales d'assurances, sociétés d'assistance)

OPCA CGM (industries graphiques)

OPCA DEFI (chimie, pétrole, pharmacie, parapharmacie/vétérinaire, plasturgie)

OPCA Transports (transports)

OPCAIM ADEFIM (industries de la métallurgie)

OPCALIM (agro-alimentaire)

UNIFAF (secteur sanitaire, social et médico-social)

UNIFORMATION (économie sociale, secteur associatif)

**Attention : Dès 2020, les opcas auront muté en Opérateurs de Compétences ! Il faudra donc reconsidérer cette classification. Nous en ferons la mise à jour en temps utile.**

# \_COMMENT DÉCRÔCHER LES FINANCEMENTS ?

## \_Les différents types de financements en France

### Le compte personnel de formation (CPF) :

Alimenté en heures, est utilisable par tout salarié, demandeur d'emploi ou indépendant tout au long de sa vie active, pour suivre une formation **qualifiante**.

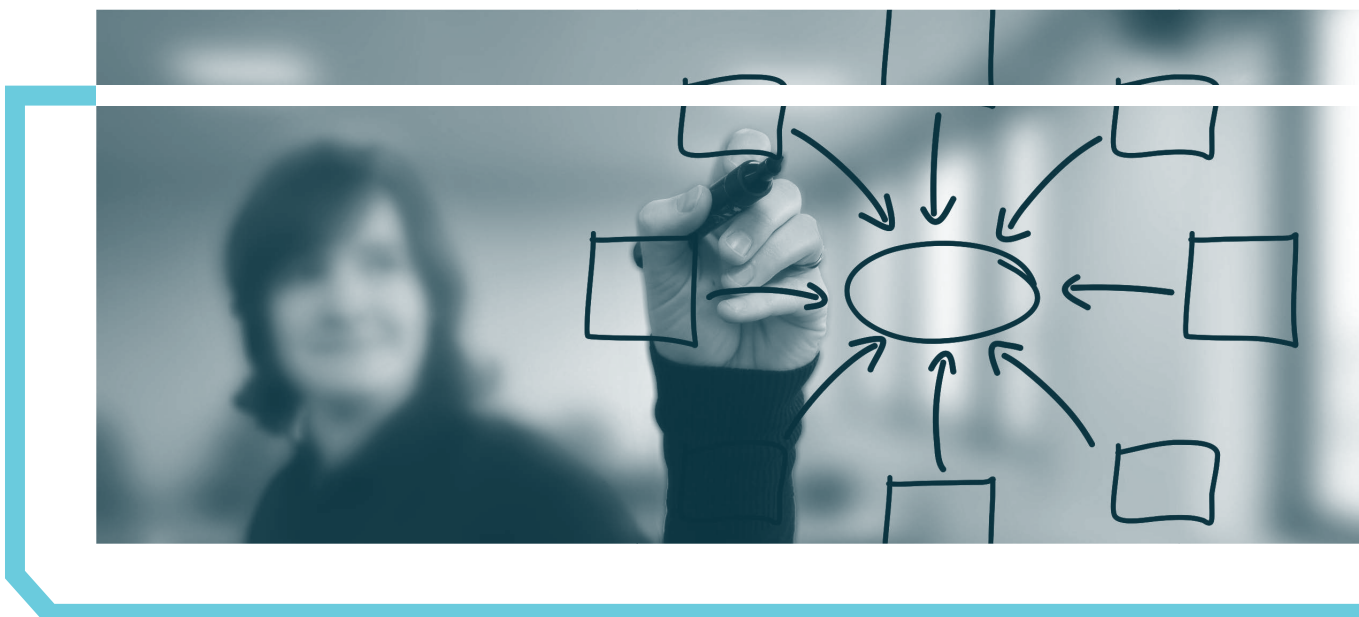
Le fonctionnement n'est pas simple jusqu'à présent. C'est le titulaire du CPF qui a entière liberté de gérer son compte et de faire les demandes de prise en charge, sans ingérence de son employeur. Tous les détails dans ce pdf officiel du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705?xtor>

### Le Plan de Formation (certaines OPCA le nomment différemment) :

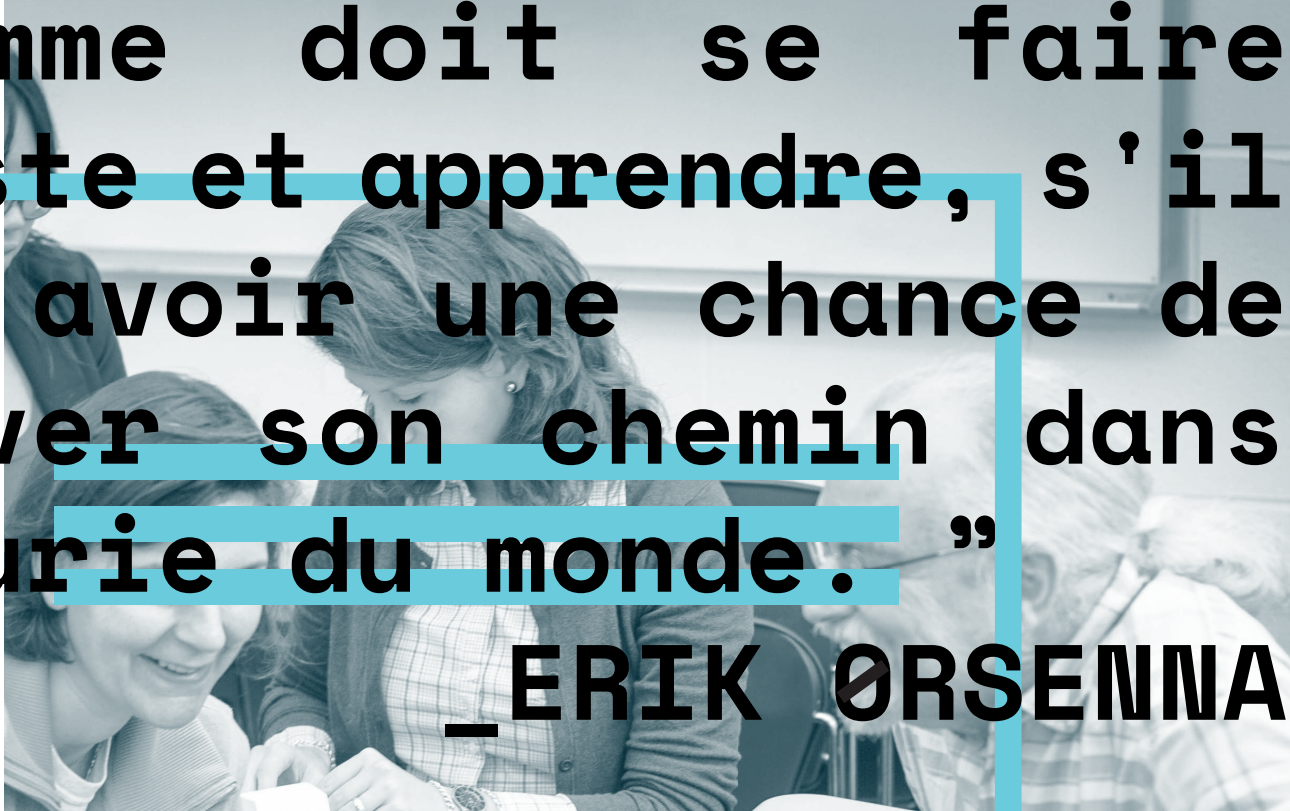
Concerne toutes les formations décrétées **éligibles** par chaque OPCA. Les conditions d'éligibilité peuvent être directement liées au secteur d'activité ou non. Ainsi en général, on accorde à un salarié ou à un indépendant le droit de se former dans d'autres disciplines que son activité principale. Cependant, depuis 2017, toutes les actions de formation éligibles doivent **obligatoirement** être portées par un organisme de formation répertorié au **Datadock**.

L'Opca décide de sa politique de répartition et accorde des prises en charge individuelles. Elle peut aussi prendre en compte des actions de formation demandées par l'employeur au bénéfice de ses salariés.



L'homme doit se faire  
modeste et apprendre, s'il  
veut avoir une chance de  
trouver son chemin dans  
la furie du monde. ”

\_ERIK ØRSENNA



### \_À quoi avez-vous droit ?

CPF : A **temps plein**, le titulaire (salarié, indépendant) cumule ainsi un capital de formation de **24h** par année. Dès 2019, ces heures seront converties en Euros, au taux de **14 €** par heure environ.

**Plan de formation** : les montants sont négociés au **cas par cas** par l'OPCA, selon des critères très souvent opaques. Les aides accordées peuvent couramment atteindre plusieurs milliers d'euros par action de formation. N'hésitez pas à déposer **en personne** vos dossiers de demande afin de vous faire connaître et poser toutes les questions nécessaires pour être bien informé.e.

**Important : Voir la mise à jour 2020 à la fin du document**

### \_Comment postuler ?

CPF : ouvrez votre compte personnel d'activité sur le site officiel du CPA : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

Vous y trouverez facilement votre CPF et vos droits à formation. La plateforme est assez bien faite (ce qui est presque une exception pour le service public).

**Plan de formation** : rendez-vous sur le site de votre opca et suivez la procédure indiquée. Que vous soyez l'employeur ou le bénéficiaire de la formation, vous aurez besoin la plupart du temps d'un **projet de formation**, accompagné d'un **devis de formation**, établis par l'organisme de formation. Ce projet est à soumettre à l'opca : nous vous conseillons de prendre contact en personne, cela permet bien souvent d'éviter un refus.

Une fois que l'opca aura donné son accord par une **convention de formation** ou **l'acceptation du devis**, elle vous indiquera si elle paie directement l'organisme ou si elle vous rembourse sa facture.

# \_POUR QUELLES FORMATIONS ?

## \_En ligne (e-learning) ou/et en présentiel

Dans la pratique, les formations qui sont privilégiées par les opcas sont encore les formations en **présentiel** ou en **blended learning** (mélange de présentiel et de e-learning). Elles sont pour le moment assez **réticentes** pour la formation **entièrement** à distance. Ce qui ne veut pas dire que les prises en charge sont impossibles. La réforme qui entrera en vigueur en 2020 devrait permettre de faire un bond en avant si on en croit les déclarations de la Ministre. D'une manière générale, il ne fait aucun doute que cette résistance au changement sera progressivement levée, car l'avenir de la formation est e-learning, voire même le mobile e-learning.

## \_Les formations informelles sur internet

Tout un éventail de possibilités sur le web. A commencer par des vidéos sur youtube, par exemple des tutoriels de logiciels, des conseils gratuits de tous ordres jusqu'à des formations plus conséquentes et payantes.

N'importe qui peut en proposer, on est là en phase totalement avec la philosophie **DIY** (Do It Yourself) et le collaboratif, lancés à l'origine par **Wikipedia**. Le partage des données et des savoirs est sans aucun doute une très bonne chose.

Mais on est plus souvent là dans une problématique de **résolution de problèmes, de réponses rapides à des questions** que de **véritable** formation professionnelle.

**Attention !** Comme chacun sait (ou devrait savoir) on trouve de tout sur le net, du plus mauvais au meilleur, du plus généreux au plus malveillant. Il faut donc savoir faire le tri et savoir organiser vos recherches.

## \_Les formations réglementaires

Dans tous les cas de figure, les seules formations continues qui sont **éligibles** à financement sont celles qui sont portées par les **organismes de formation** répertoriés au **Datadock** de la formation professionnelle continue. Depuis 2018, cette condition est **impérative**.

Si vous avez des doutes, demandez à l'organisme de formation de vous en fournir la preuve.

S'il ne le fait pas, inutile d'engager des demandes de prise en charge, elles ne seront **PAS** prises en compte, ni au CPF ni par votre opca. Vous devrez donc vous résoudre à la

financer par **vos propres moyens**.

Une formation réglementaire est donc une formation qui satisfait au cahier des charges en vigueur dans la **formation professionnelle continue** et qui a toutes ses chances d'être prise en charge par l'opca de votre secteur. Répétons le : seuls les organismes de formation **datadockés** sont habilités à les dispenser.

## **\_Les formations professionnelles qualifiantes**

Ces formations réglementaires sont au minimum **qualifiantes**, qu'elles soient courtes ou longues.

A la sortie, l'organisme de formation est habilité à vous fournir une **attestation de formation** qui détaillera vos compétences acquises.

## **\_Les formations certifiantes**

Celles-ci vous apporteront un **certificat de qualification professionnelle** (CQP) en lien avec un métier et reconnu sur le territoire français par la branche professionnelle qui l'a créé.

## **\_Les formations diplômantes**

Ce sont des formations qui préparent à l'obtention des diplômes officiels, reconnus par l'état. On peut par exemple faire un **BTS d'informatique** en formation professionnelle continue et obtenir ce diplôme reconnu par l'état, si l'organisme de formation est habilité à dispenser cette formation et à vous préparer pour l'examen, que vous devrez naturellement réussir.

Autre exemple : les universités proposent en général des accès à tous leurs diplômes en formation continue de la licence au master.

Ces formations qui sont en général coûteuses peuvent être prises en charge partiellement, voire totalement, selon votre statut professionnel.



# \_ÉTUDES DE CAS



## \_Maîtrisez les nouvelles technologies en éducation musicale - 2019

Une formation **qualifiante** proposée aux professeurs de musique et musiciens-intervenants par notre organisme **Audio Formations**.

Dispensée en blended-learning, elle comprend **20h** en présentiel et **20h** à distance. Son coût est de 900 € par participant.

Une première session a lieu en 2018, réservée aux professeurs d'une **École de Musique à Strasbourg** et entièrement prise en charge par l'Opcv du secteur : **Uniformation**.

NB : **Audio Formations** est un organisme de formation répertorié au **Datadock**.

Les prochaines **sessions** en 2019 seront proposées à d'autres écoles de musique ou en accès individuel pour tous les **professeurs de musique ou musiciens-intervenants**. Elles seront susceptibles d'être financées au CPF ou au plan de formation des écoles de musique et conservatoires.



## \_Prendre en main les outils audio pour le web et le multimédia - 2019

Une formation **qualifiante** proposée par notre organisme **Audio Formations** à tous ceux qui utilisent la communication web et multimédia dans leur activité : **web-entrepreneurs, formateurs, coachs, journalistes web, podcasteurs, youtubeurs, etc...**

Dispensée entièrement à distance, elle comprend **20h** de cours-vidéo, d'ateliers, classes virtuelles.

Son coût est de **267 €** par participant.

Une première session est proposée en octobre 2018, accessible à tous ceux qui le désirent.

La prise en charge peut être individuelle ou par l'opca du secteur, par exemple pour les auto-entrepreneurs ( AGEFICE commerce, FIFPL prestations de services, professions libérales, FAFCEA artisanat ). **Audio Formations** est répertorié au **Datadock**.



# \_CONCLUSION

En France, 2 types de formations semblent actuellement s'opposer. En fait elles se complètent déjà en général, mais pour l'instant dans un grand flou juridique. Ce grand bazar de formations tout azimut reflète tout simplement les contradictions entre les 2 systèmes :

## \_La formation professionnelle continue réglementaire

Elle est financée par les cotisations des entreprises et des travailleurs actifs. Elle est régulée et réglementée par l'Etat et les partenaires sociaux dans le cadre de la solidarité nationale. Elle est mise en œuvre par des organismes de formation et des formateurs professionnels certifiés.

## \_La formation informelle diy

Dérégulée et anarchique, elle est en général proposée sur internet. Elle est mise en œuvre par toute personne qui estime être détentrice d'un savoir-faire, d'une expérience et être capable de la transmettre à tous ceux qui sont moins expérimentés.

## \_Comment vous déterminer ?

### Achetez vous-même les petites formations très courtes

sans perdre de temps en démarches administratives inutiles. Sachez toutefois discerner le vrai du faux, privilégiez celles qui vous semblent cohérentes et de qualité, même quand elles sont courtes, évitez les plateformes qui bradent les formations.

**Budget : 0 à 250€ environ - sans prise en charge.**

### Cherchez le financement pour les formations plus longues

A priori, vous pouvez faire davantage confiance aux organismes de formation et aux formateurs professionnels. Ils sont de plus en plus tenus à une **expertise professionnelle** et à une **qualité pédagogique**, encadrées et **contrôlées** régulièrement. Ils vous proposent des formations **éligibles** aux financements que nous avons décrits plus haut.

**Budget : au delà de 250 € environ - prise en charge partielle ou totale**

## **\_Les nouvelles tendances à l'horizon 2020-2022**

En France, la formation professionnelle est depuis plusieurs années en perpétuelle **réforme** afin de s'adapter aux nouvelles évolutions de e-learning et du marché du travail.

Dès 2019, la loi Macron **Avenir Professionnel** devrait s'appliquer progressivement. Elle introduira :

\_Une nouvelle forme d'accès aux formations par le biais d'une **appli mobile** recensant toutes les formations agréées par cette **Agence France Compétences** qui est en cours de création.

\_La gestion des fonds de formation sera confiée à l'Urssaf qui les redistribuera à qui ? Probablement : directement aux salariés (cpf), aux **Opérateurs de Compétences** (les anciennes OPCAS), qui les dispatchera aux entreprises, aux indépendants et aux salariés ?

La volonté de cette nouvelle réforme à l'échelle de la France semble être d'un côté de simplifier l'accès et de l'autre de plus contrôler la qualité et les prises en charge. Ce qui somme toute est assez contradictoire au vu de la situation des 2 secteurs de formation tels que nous les avons décrit.

Wait and see... Car le monde de la formation est en pleine mutation profonde et les réformes se succéderont sans doute encore dans un avenir très proche.

Ce guide sera remis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la réglementation, notamment des modifications apportées par les décrets d'application de la nouvelle Loi élaborée par le gouvernement Macron.

Vous serez averti·e par email de ces mises à jour.

## **\_Mise à jour importante - 2020**

La crise sanitaire du Covid 19 a déclenché un ensemble de décisions du gouvernement français. Cet ensemble de mesures impacte très positivement l'avenir de la formation professionnelle continue en réaffirmant par des mesures concrètes son importance vitale dans la mutation nécessaire et urgente de la société française.

Ces mesures concrètes facilitent les prises en charge à 100% des formations pour quasiment tous les profils professionnels.

Les conséquences pour vous : quel que soit votre secteur d'activité, que vous soyez salarié, auto-entrepreneur, entrepreneur, profession libérale, intermittent du spectacle ou demandeur d'emploi, vous avez droit à des prises en charge à 100%, selon des procédures simplifiées, pour toutes les formations professionnelles continues.

Il est probable que ces conditions favorables perdurent en 2021 et pourquoi pas qu'elles deviennent définitives.

**Bruno de Chénerilles**  
**formateur-expert en nouvelles technologies audio et multimédia**  
**Audio Formations - organisme de formation professionnelle continue**

# \_ANNEXES : SOURCES ET LIENS UTILES

## \_Créer votre Compte Personnel d'Activité

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34029?xtor>

## \_Le site des auto-entrepreneurs

<https://www.auto-entrepreneur.fr>

## \_Auto-entrepreneur : comment financer ses formations par Sylvie Fischer blog Parlons RH

<https://www.parlonsrh.com/auto-entrepreneur-comment-faire-financer-une-formation>

## \_Prise en charge des formations des travailleurs indépendants

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31148>

## \_Financer sa formation continue ? Par Soizic Meur - septembre 2017

[https://diplomeo.com/actualite-financer\\_formation\\_adulte](https://diplomeo.com/actualite-financer_formation_adulte)

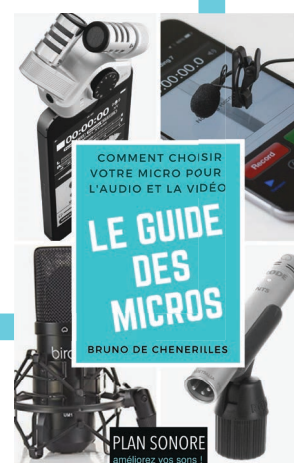
## \_Un kit de communication pour expliquer le CPF aux salariés

<https://www.opcalia.com/guides/un-kit-de-communication-pour-expliquer-le-cpf-aux-salaries>

## \_Rester informé·e sur l'actualité du projet de loi Avenir Professionnel

<https://www.actualite-de-la-formation.fr/>

Nos autres guides sont toujours disponibles :





Comment financer vos formations  
Le Guide 2020 pour la France

par Bruno de Chénerilles

© 2020 - Bruno de Chénerilles

Audio Formations 2 rue du Rhin Napoléon 67000 Strasbourg  
[formation@audiorama.org](mailto:formation@audiorama.org)

Infos, conseils, formations gratuites sur Le blog Plan Sonore - <https://plansonore.fr>  
[bruno@plansonore.fr](mailto:bruno@plansonore.fr)

Audio Formations est un organisme de formation professionnelle continue spécialisé dans les nouvelles technologies du son et de la musique déclaré sous le No 42670378067 et référencé au Datadock de la formation professionnelle continue